



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
9 mai 2017  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 8 mai 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Libéria auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la prochaine réunion d'information à l'intention du Conseil de sécurité, qui se tiendra le jeudi 11 mai 2017, et portera sur la persistance de la crise politique en Guinée-Bissau et les résultats de la récente mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans ce pays.

Le Libéria assurant la Présidence de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, j'ai également l'honneur de transmettre par la présente le communiqué final issu de la réunion ministérielle de haut niveau de la CEDEAO, qui s'est tenue les 23 et 24 avril 2017 en République de Guinée-Bissau.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe aux membres du Conseil, en vue de la réunion susmentionnée.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Remongar **Dennis**



**Annexe à la lettre datée du 8 mai 2017 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Chargé  
d'affaires par intérim de la Mission permanente  
du Libéria auprès de l'Organisation des Nations Unies**

1. La Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO a, lors de sa 50<sup>e</sup> session ordinaire le 17 décembre 2016 tenue à Abuja, exhorté tous les acteurs de la Guinée-Bissau à respecter et à appliquer les dispositions de l'Accord de Conakry du 14 octobre 2016, en particulier le point 8 de l'Accord. Suite à cette décision, une Mission Ministérielle s'est rendue en Guinée-Bissau du 23 au 24 avril 2017 en vue d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre dudit Accord.
2. La délégation de haut niveau a été dirigée par Madame Marjon V. Kamara, Ministre des affaires étrangères de la République du Libéria et Présidente du Conseil des ministres de la CEDEAO, et comprend les membres ci-après : M. Naby Yousouf Kiridi Bangoura, Ministre d'État et Secrétaire-Général de la Présidence de la République de Guinée; le Dr. Samura M. W. Kamara, Ministre des affaires étrangères de la République de Sierra Leone; M. Marcel A. de Souza, Président de la Commission de la CEDEAO; et l'Ambassadeur Mamadou Deme, Directeur de Cabinet du Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur de la République du Sénégal, M. Mankeur Ndiaye.
3. La délégation s'est au préalable rendue le 23 Avril à Conakry pour des consultations auprès de Son Excellence le Président Alpha Condé, Président de la République de Guinée et Médiateur de la CEDEAO pour la Guinée-Bissau et Président de l'Union africaine.
4. À son arrivée, la délégation a échangé avec la communauté internationale, y compris les membres du « P5 Guinée-Bissau » (CEDEAO, Union africaine, Communauté des pays de langue portugaise, Union européenne et Organisation des Nations Unies) afin de recueillir leurs points de vue sur la situation politique.
5. La délégation a également consulté divers groupes de la société civile, y compris les chefs traditionnels et les leaders religieux, ainsi que des représentants des organisations de la société civile, y compris de femmes et de jeunes. De même, la délégation a rencontré les acteurs principaux politiques dont le Président de la République, Son Excellence, Monsieur José Mário Vaz; le Président de l'Assemblée nationale populaire, Son Excellence, Monsieur Cipriano Cassamá; Le Premier Ministre, Monsieur Umaro El Mokhtar Sissoco Embaló; les dirigeants du PAIGC, PRS, UM, PCD, et PND; les représentants du groupe des 15 Députés dissidents du PAIGC.
6. La délégation a pris note des exposés des membres du « P5 », de la société civile et des acteurs politiques. La délégation a rappelé les principales décisions prises lors de la 50<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO à Abuja, Nigéria, le 17 décembre 2016, et également exprimé sa grave préoccupation quant à l'incapacité des acteurs politiques à mettre en œuvre les principales clauses de l'Accord de Conakry du 14 octobre 2016.
7. La délégation a aussi réaffirmé les vives inquiétudes de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, et de la communauté internationale, face à la crise politique et institutionnelle prolongée en

Guinée-Bissau suite à l'incapacité des acteurs politiques à trouver une solution consensuelle durable, qui a entraîné l'impasse actuelle.

8. La délégation a constaté la résorption de plusieurs mois d'arriérés de salaires, mais aussi la détérioration de la situation socio-politique et sécuritaire, y compris le dysfonctionnement des institutions clés de l'État et ses conséquences désastreuses sur les citoyens; la tendance à la multiplication de déclarations politiques belliqueuses et incendiaires; et la montée des manifestations civiles et des tensions y relatives.

9. Au regard de ce qui précède, la Délégation :

a) Apprécie et loue le leadership de la Présidente Ellen Sirleaf Johnson, Présidente de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, et du Président Alpha Condé, Médiateur de la CEDEAO, pour leur ténacité et leur engagement à résoudre la crise politique en Guinée-Bissau en dépit des provocations de certaines des parties prenantes;

b) Constate que les Accords de Conakry ne sont pas mis en œuvre par les signataires et parties au conflit;

c) Rappelle la décision de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement lors de leur session ordinaire du 17 décembre 2016, et demande instamment la mise en œuvre de toutes les décisions conformément à la lettre et à l'esprit de l'Accord de Conakry entériné par l'Union africaine et les Nations Unies;

d) Demande la cessation immédiate de tout langage belliqueux et incendiaire, et de toute incitation au clivage identitaire, ainsi que des mesures de répression contre les manifestations pacifiques, et invite les acteurs politiques à faire preuve de circonspection dans leurs déclarations publiques, et à s'abstenir de toute attaque directe contre l'institution et le leadership de la CEDEAO; le Médiateur, l'Union africaine et les Nations Unies, ainsi que toute attaque par médias interposés;

e) Appelle tous les acteurs politiques à prendre toutes les mesures nécessaires et immédiates pour assurer le fonctionnement des institutions de l'État et, en conséquence, demande à la communauté internationale et aux partenaires au développement d'honorer leurs promesses et engagements envers le pays afin de garantir le fonctionnement optimal de ces institutions dans l'intérêt de la population;

f) Réitère ses éloges aux Forces Armées de Guinée-Bissau pour leur non-interférence dans la crise politique actuelle et les exhorte fortement à persévérer sur cette voie;

g) Rappelle la décision de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO de retirer ECOMIB du 28 Avril au 30 juin 2017 et exhorte la communauté internationale à apporter tout l'appui nécessaire à un transfert complet et sans heurts de l'architecture de sécurité de la CEDEAO vers l'armée nationale. La décision de retrait de l'ECOMIB a été notifiée le 21 Avril 2017 au Président de la République par la Présidente de l'Autorité des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, son Excellence la Présidente Ellen Johnson Sirleaf;

h) Prend note de la disponibilité du Gouvernement et du PAIGC à engager un dialogue direct afin d'assurer la mise en œuvre de l'Accord de Conakry et les invite à entamer ce dialogue sans délai;

i) En cas de non-respect de ces décisions ou en l'absence d'actions concrètes pour leur mise en œuvre dans un délai de 30 jours à compter de cette date, la délégation recommande que l'Autorité des Chefs d'État et de Gouvernement approuve l'imposition par tous les États membres et la communauté internationale de sanctions adéquates contre les individus, les groupes d'individus et les entités qui entraveraient la mise en œuvre harmonieuse de l'Accord de Conakry, ainsi que leurs proches collaborateurs, avec effet immédiat;

j) Recommande à l'Autorité des Chefs d'État et de Gouvernement de rester saisie de la question de la Guinée-Bissau et instruit le Président de la Commission de la CEDEAO de transmettre ces décisions au Représentant Spécial du Président de la Commission de l'Union africaine et au Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies en Guinée-Bissau, à l'attention des sièges de l'Union africaine et des Nations Unies pour information et action appropriée.

Bissau, le 24 avril 2017

---